

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N° 5204

présenté par
M. Nogal, rapporteur thématique

ARTICLE 44

I. – À l’alinéa 44, avant la première occurrence de la référence :

« 4° »,

insérer la référence :

« 3° »,.

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la seconde occurrence de la référence :

« 4° »

la référence :

« 3° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.